

CADASTRE DE L'EMPLOI NON MARCHAND

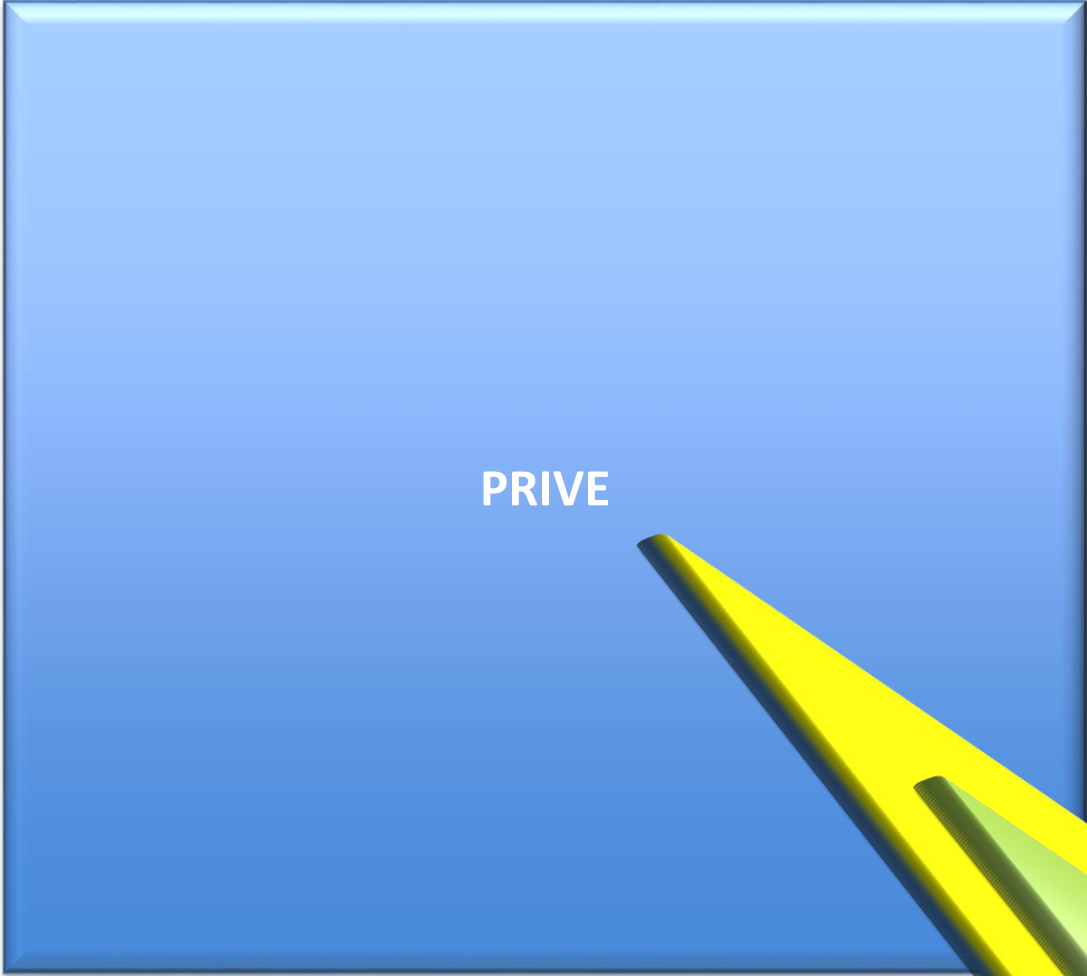
En Fédération Wallonie-Bruxelles



LE PROJET SICE

••• LE PROJET

- **Qu'est-ce que le non marchand en FWB ?**
- **Pourquoi un cadastre ?**
- **La pratique du cadastre**
- **Les approches statistiques**
- **Les aides à la gestion**



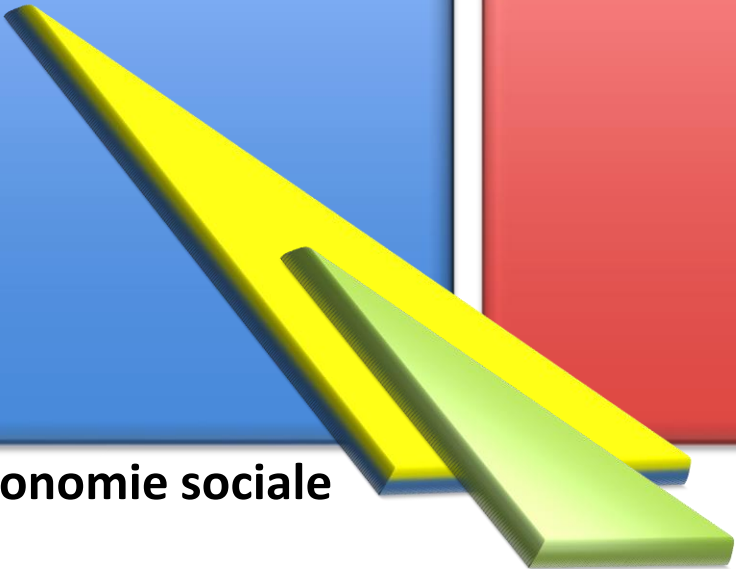
PRIVE



PUBLIC

Economie sociale

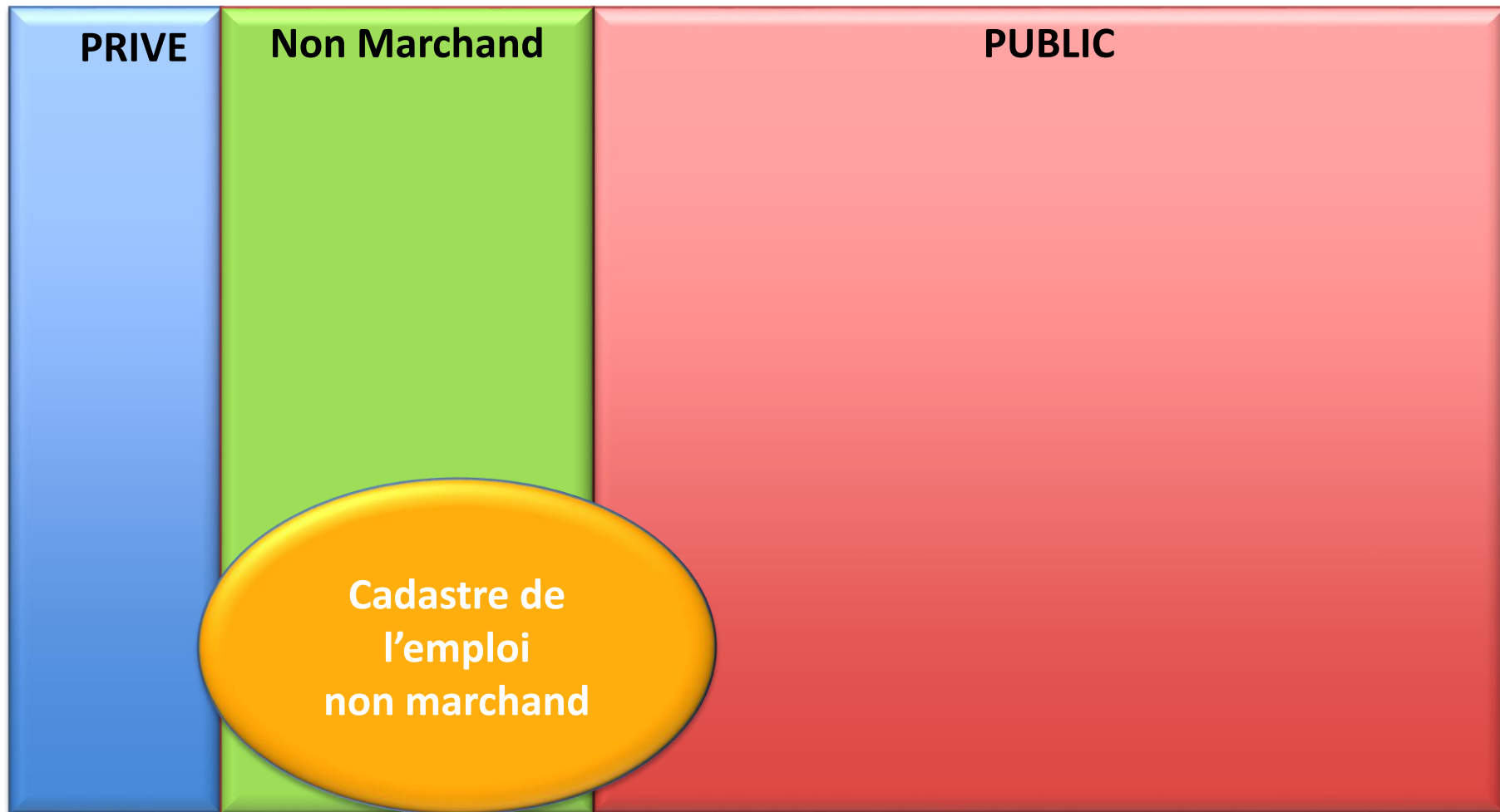
Non Marchand

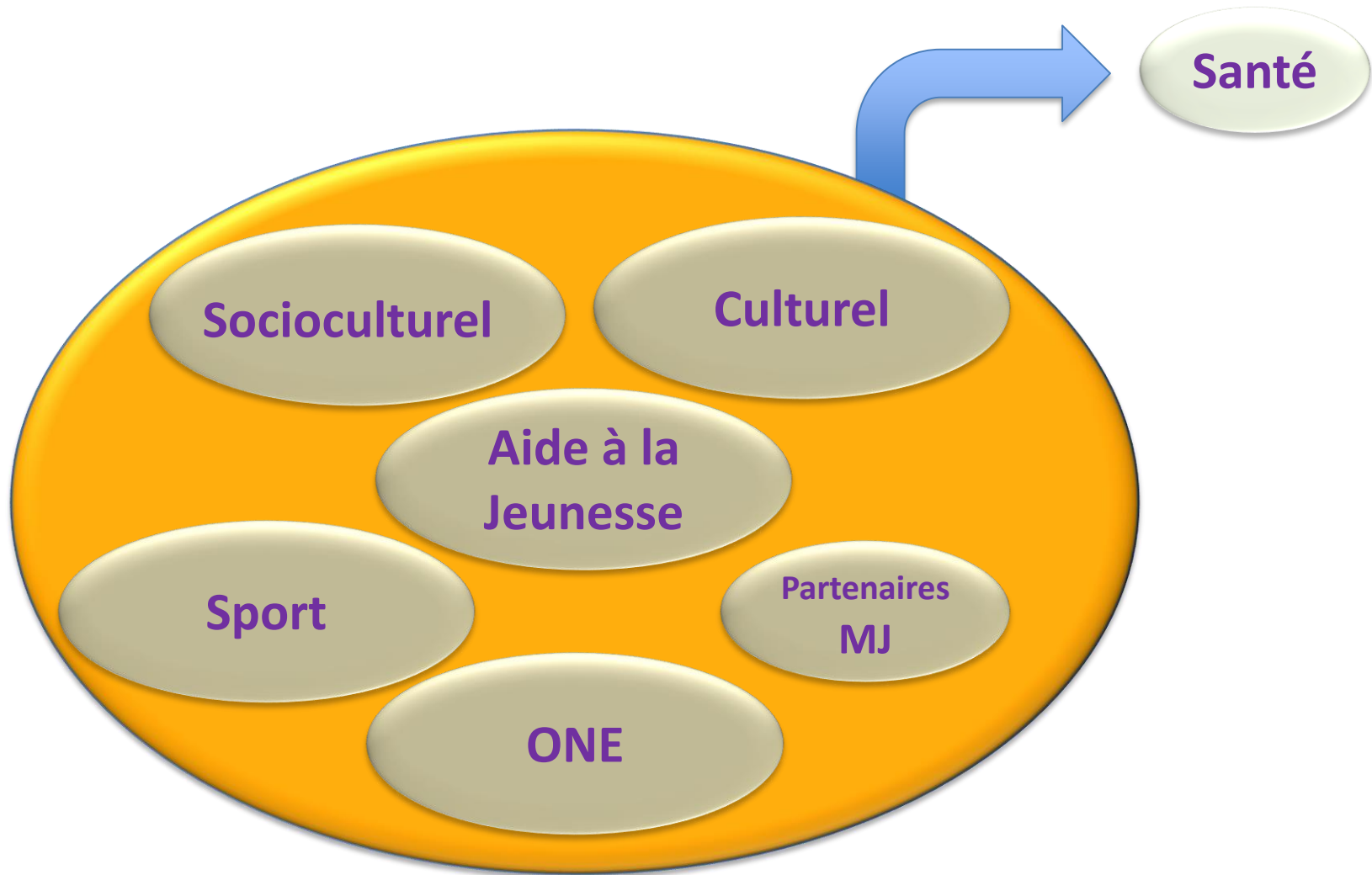


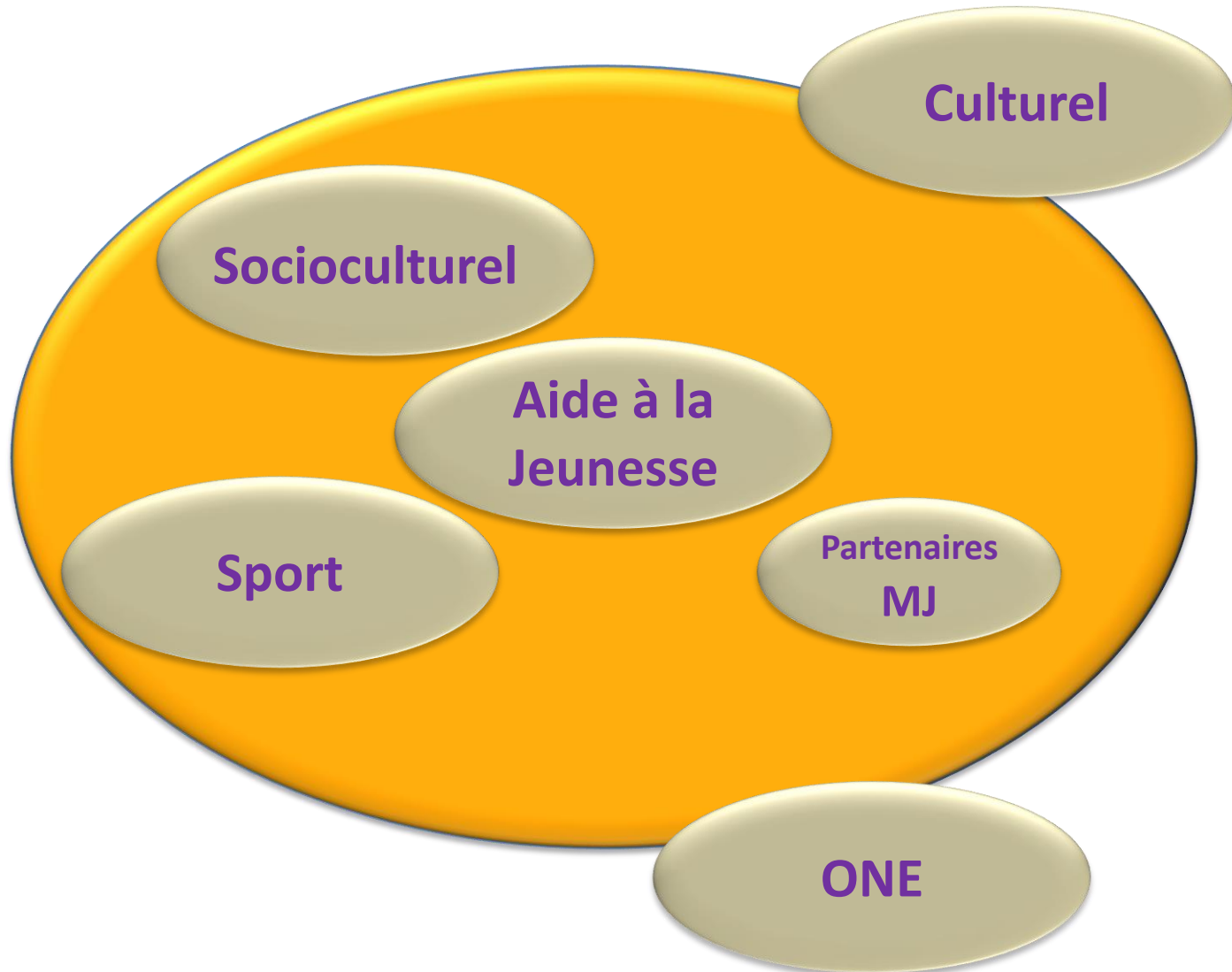
••• QUELQUES CHIFFRES

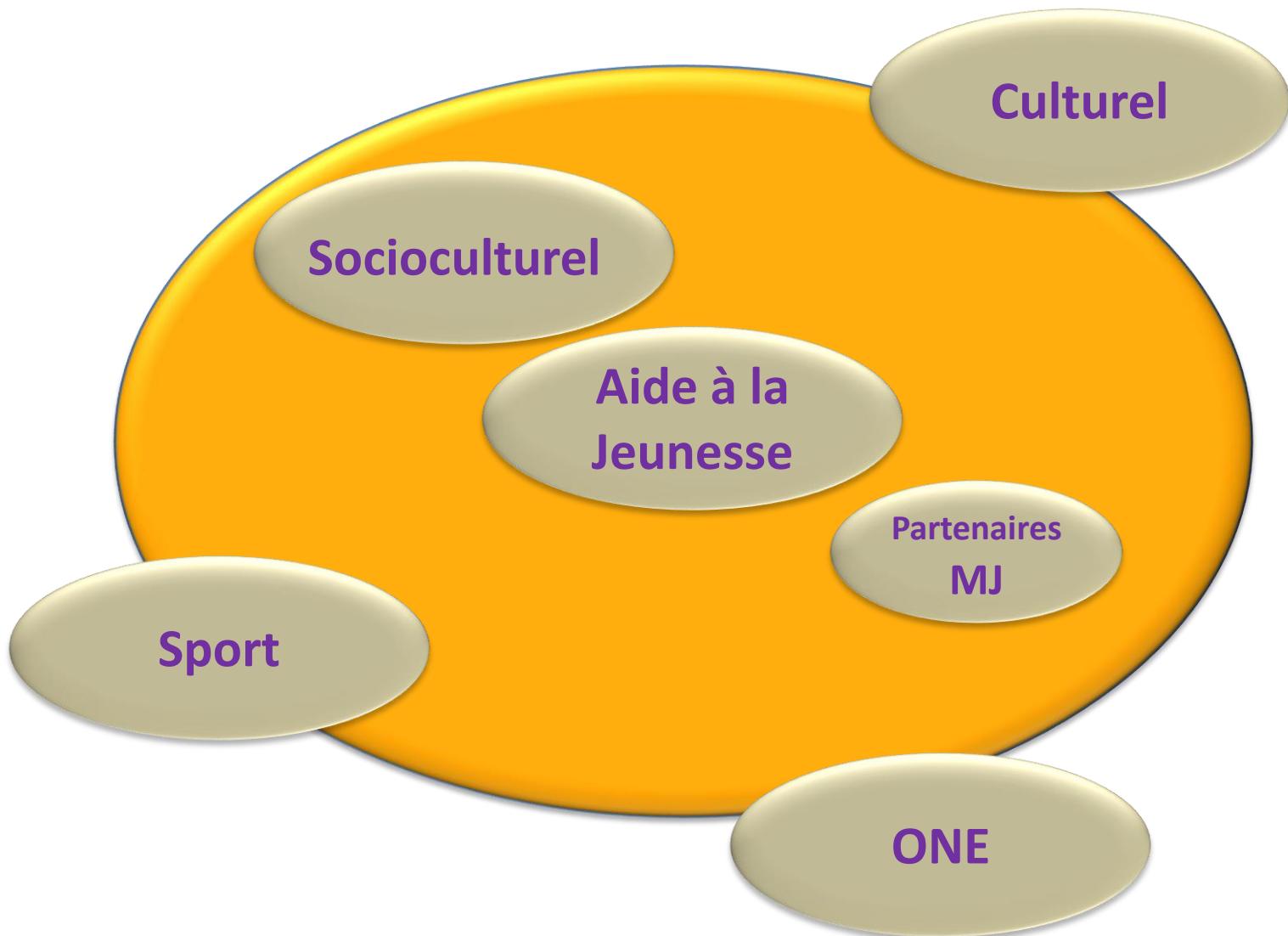
- Emploi en Belgique 4 612 000
- Emploi en FWB 1 800 000
- Emploi NM Wallonie 195 000
- Emploi NM Bruxelles 102 000
- Emploi NM francophone 297 000 ?
- *NM = 19 % de l'économie ,
Croissance d'emploi près de 3X plus
importante que dans le reste de l'économie*
- Bénévoles en Belgique : 1 166 000

FWB









Socioculturel

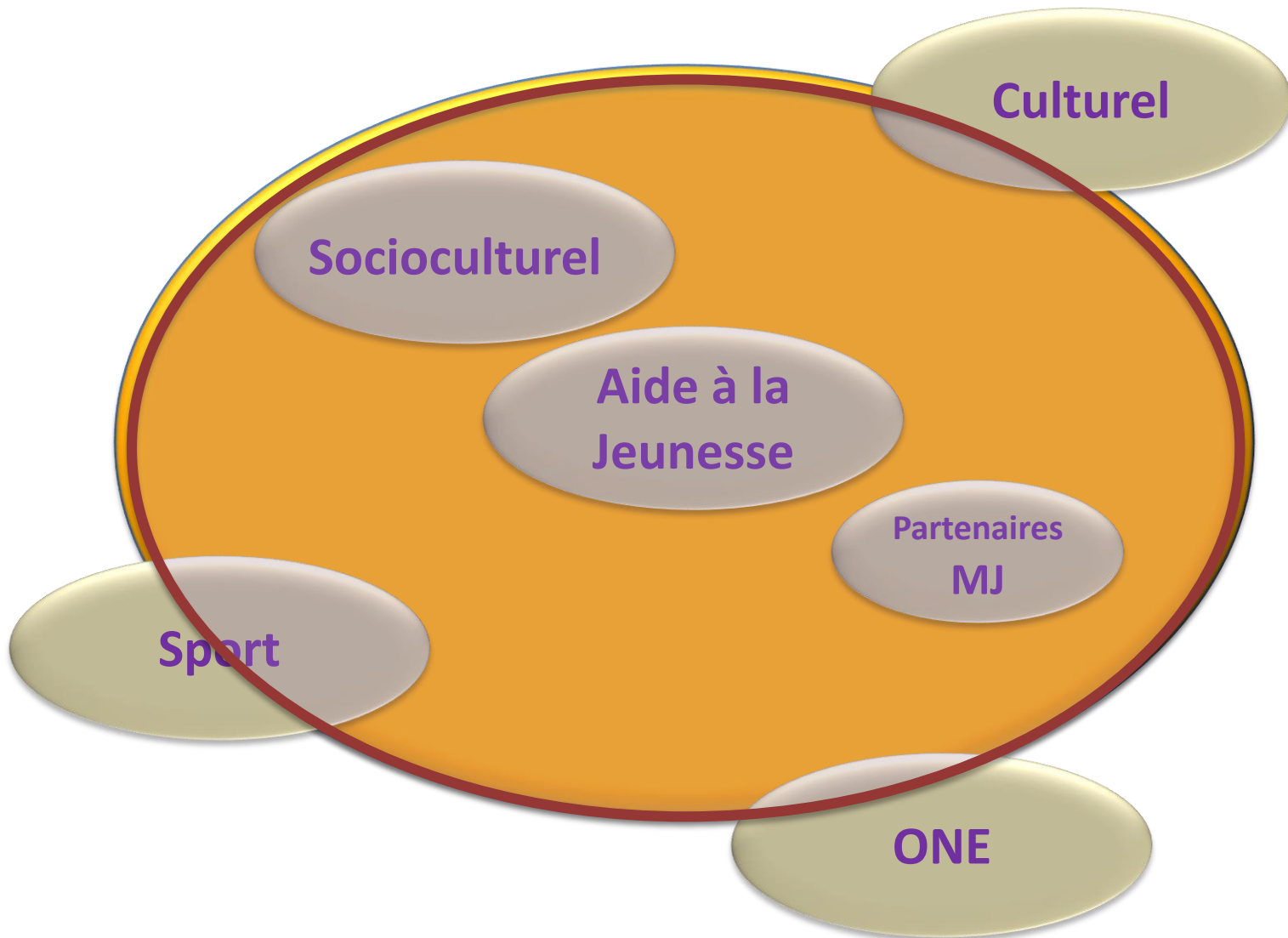
**Aide à la
Jeunesse**

Culturel

**Partenaires
MJ**

Sport

ONE





EMPLOYEURS

TRAVAILLEURS

ETP

Champ théorique

>2200 EMPLOYEURS

>22 000 TRAVAILLEURS

<> 17 000 ETP

Champ couvert en 2015

>1400 OPÉRATEURS

>17 076 TRAVAILLEURS VS SECTEURS

<> 14 250 ETP VS CONTRATS

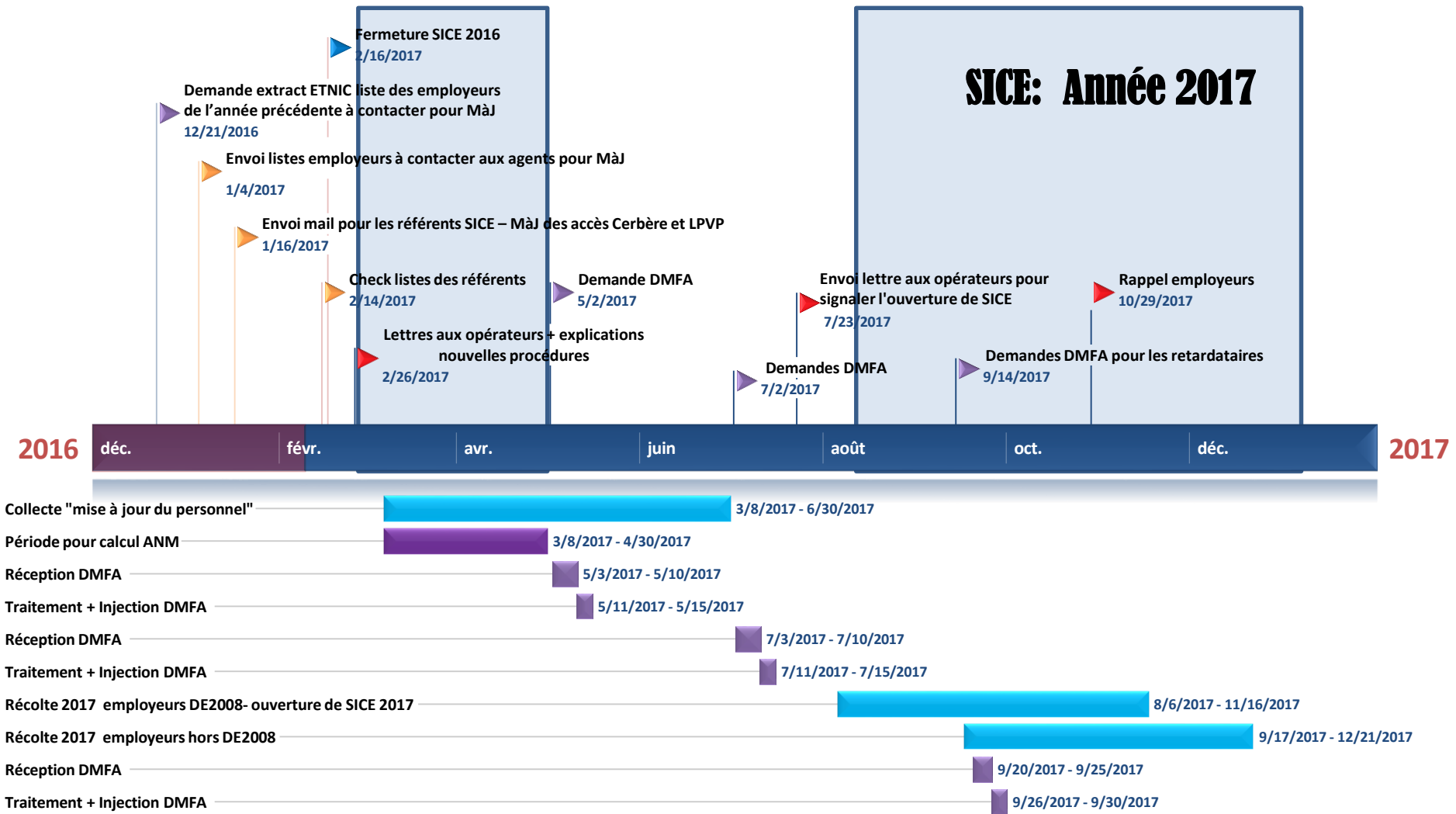
••• Pourquoi un cadastre ?

- Fin des années 1980 :
 - prise de conscience de la question de l'emploi dans les secteurs d'activités
 - apparition et médiatisation de la notion de « non-marchand »
- Années 1990
 - Organisation de la concertation sociale
 - Création de fédérations patronales > Confédérations
 - Mise en place de Commissions paritaires
 - Revendications des partenaires sociaux

••• Pourquoi un cadastre ?

- > 1990 Evolutions progressives du rapport entre Etat et Associations > **instrumentalisation** ou « **service public fonctionnel** » ?
- **2000** : « accords du non marchand » « FWB » et difficultés de négociations car manque de statistiques d'emploi
- L'idée de cadastre est lancée
- Plusieurs tentatives \pm formelles
- Vote d'un décret en FWB : **2007**

SICE: Une année type



AIDE À L'ENCODAGE

Récolte des données 20

PROCÉDURE
GÉNÉRALE

DIRECTION DE L'EMPLOI NON MARCHAND

AIDE À L'ENCODAGE

POUR LES UTILISATEURS AVANCÉS

Récolte des données 2017

PROCÉDURES PARTICULIÈRES

DIRECTION DE L'EMPLOI NON MARCHAND



••• Rapport automatisé de la justification des subventions



Déclaration

1/1

Justification de la subvention 2014

N° Cadastre

N° BCE

Dernière date de confirmation	30/06/2015
Date de création de ce rapport	9/02/2016

Les données de l'association sont reprises de la base de données du cadastre de l'emploi SICE à la date de confirmation de l'encodage des données. Si une (des) autre(s) donnée(s) doit(vent) être modifiée(s) dans ce rapport, contactez d'abord le service indiqué sous rubrique par courriel. Les informations venant de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) ne peuvent être modifiées qu'en vous adressant à celle-ci.

Données signalétiques de l'entreprise

Adresse (source : BCE)	
Localité (source : BCE)	
Nom du responsable	
Courriel du Responsable	
Nom du contact	
Courriel du contact	
Téléphone général de l'association	

Décompte de la subvention "Emploi 2014"

Le détail des calculs est repris dans les pages suivantes
La part sectorielle pour le(s) emploi(s) permanent(s) est incluse dans "Total Montant théorique" et dans "Total Montant éligible"

Total "Montant théorique"	285.272,9
Total "Montant éligible"	285.272,9
Coût total justifié	1.547.848,96

MONTANT NON JUSTIFIE	0
-----------------------------	---

A renvoyer signé
pour

Veuillez vérifier le calcul du "Montant non justifié" sur cette page.
En cas d'accord, imprimer la feuille, la signer, la dater et la renvoyer par courrier à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service
Local
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Ou par mail à :

En cas de contestation, contactez
au 02/123.45.67 ou via l'adresse mail ci-dessus

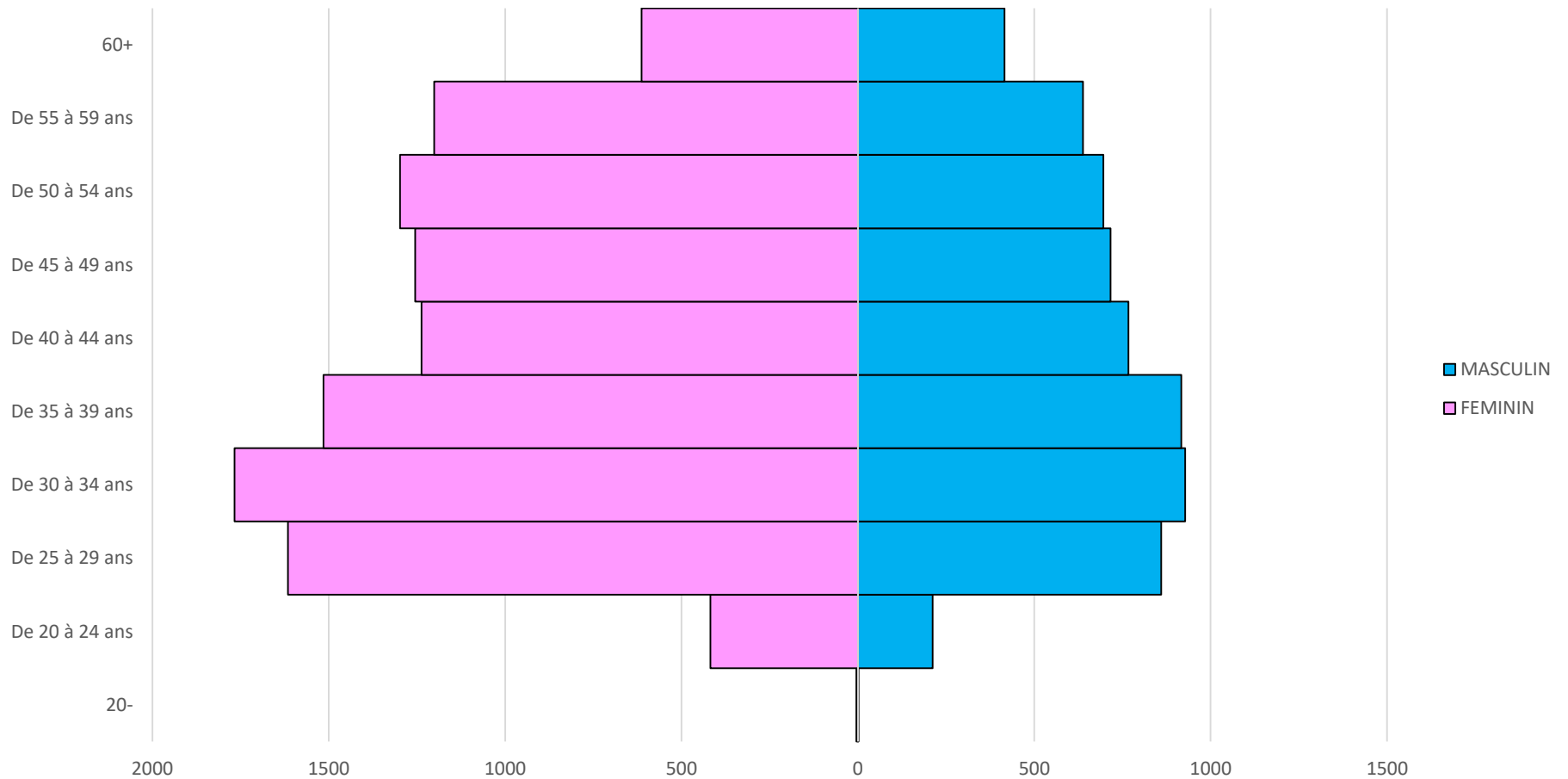
En signant ce document, je déclare sur l'honneur :

- que les données encodées sont correctes
- que je marque mon accord sur l'ensemble du rapport
- que l'ASBL respecte au minimum les conventions collectives relatives aux conditions de rémunération conclues en Commission paritaire 329.02
- que je tiens à la disposition de l'administration tous les documents justificatifs

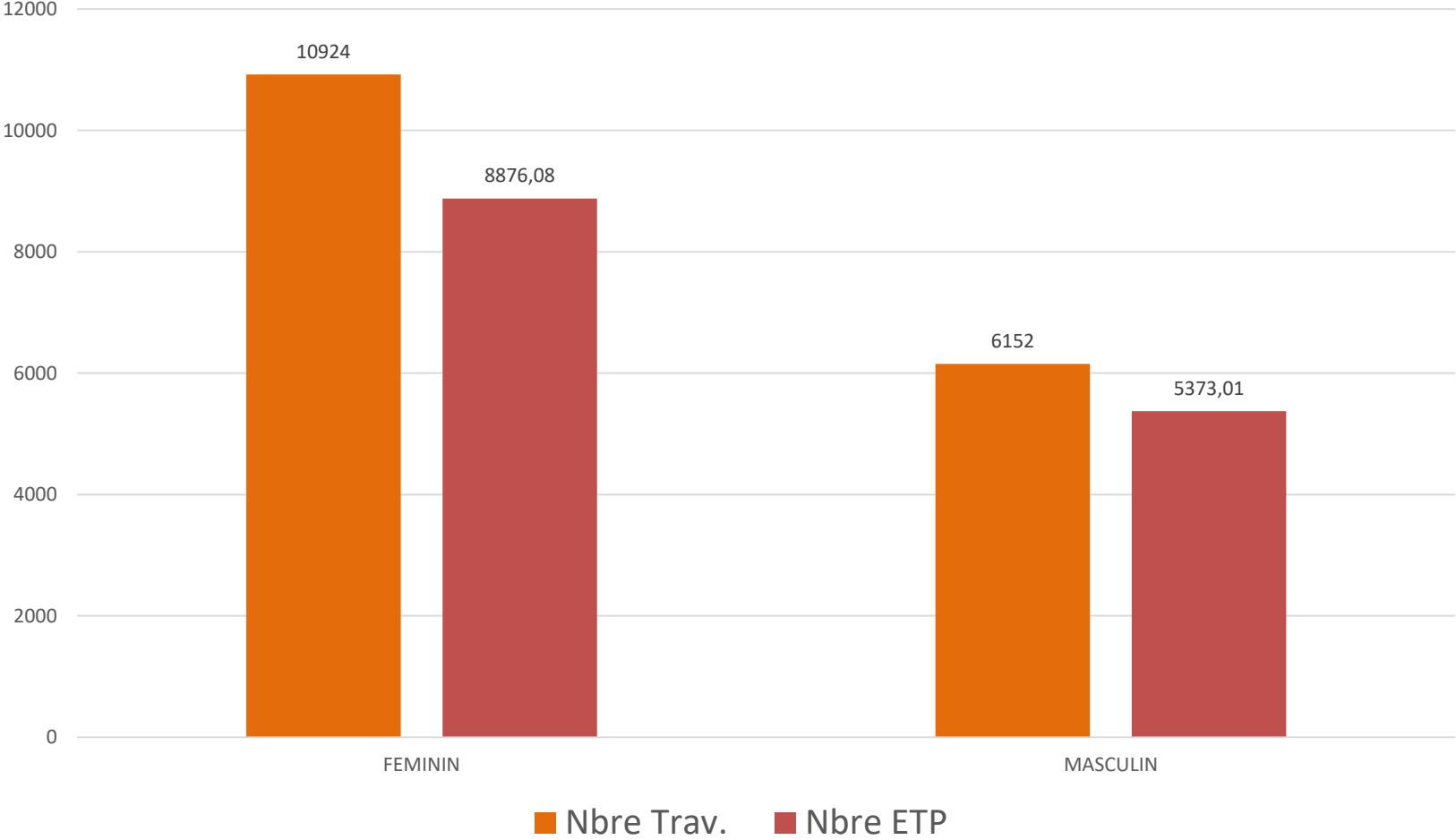
Date et signature, précédées de la mention "Pour accord"

Statistiques ?

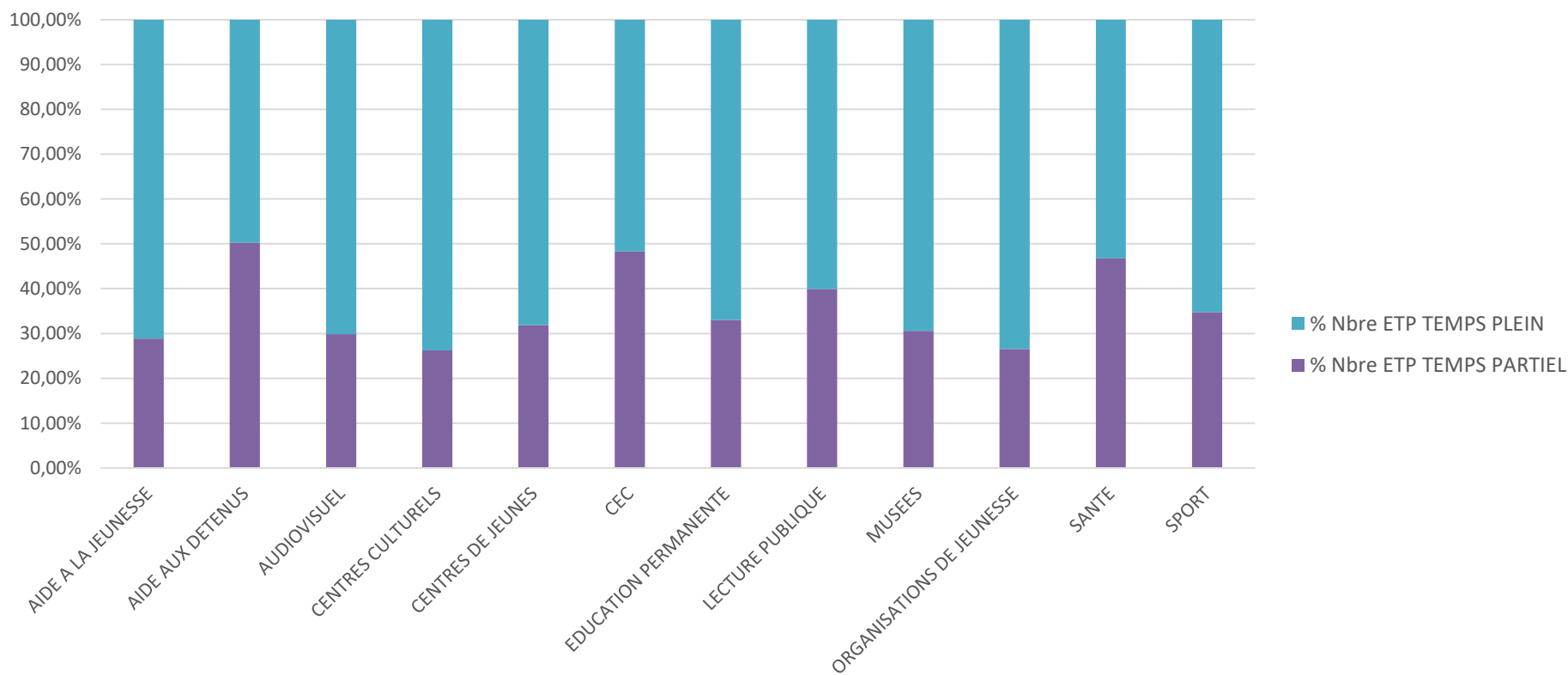
Pyramide des âges dans le secteur du non marchand - 2015



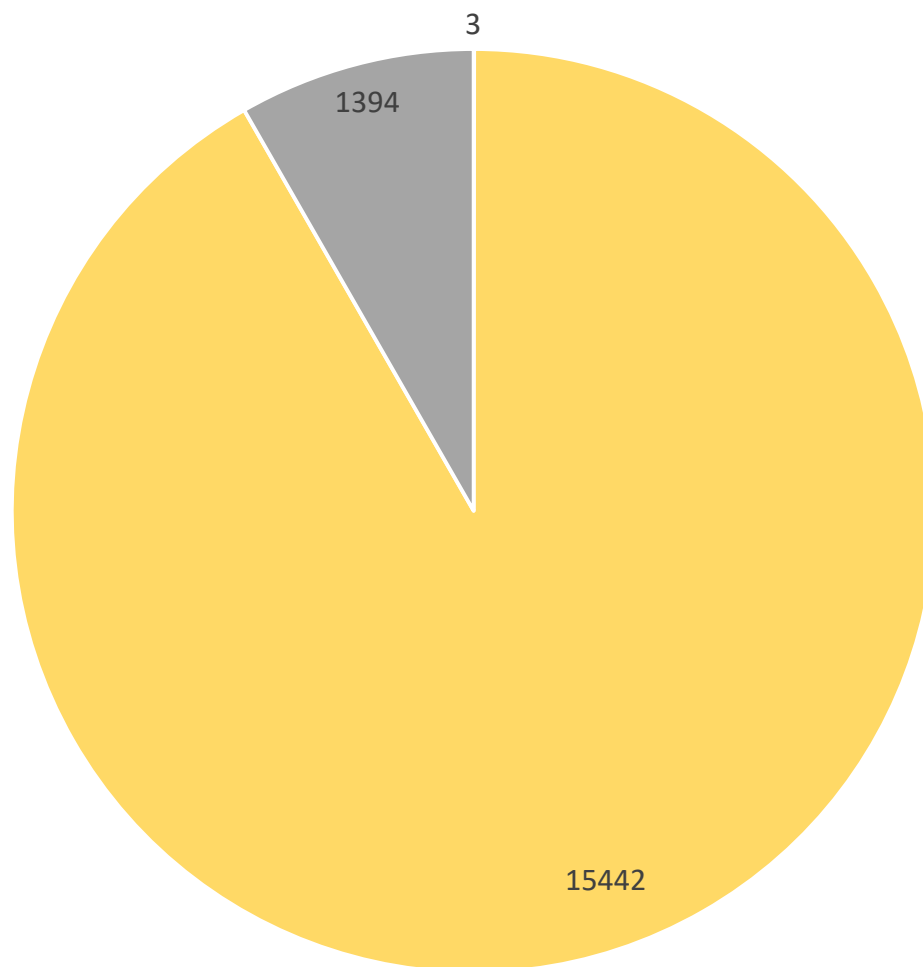
Répartition nombre de travailleur/ nombre d'ETP 2015



Nbre ETP Temps partiel / Nbre ETP Temps plein - 2015

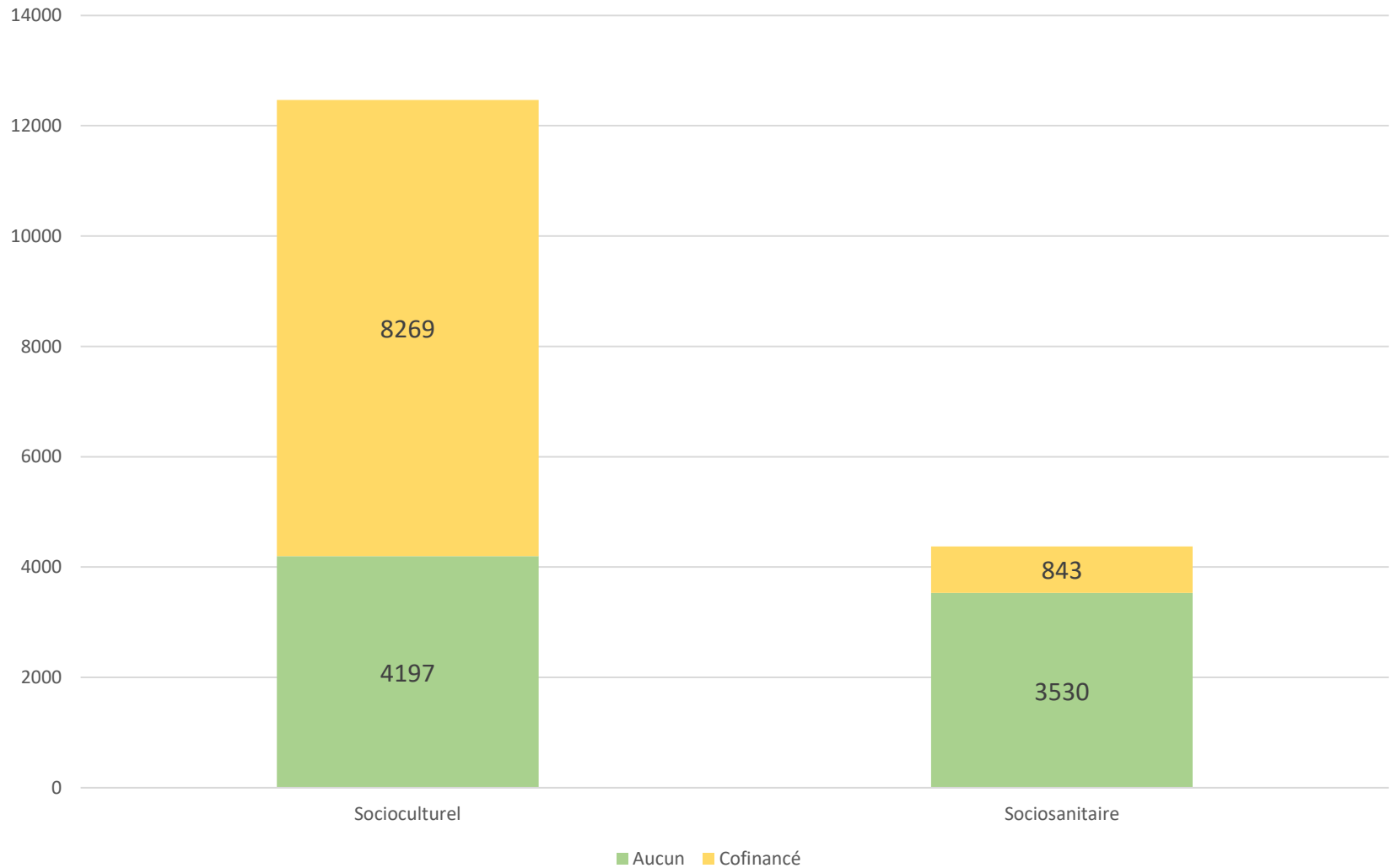


Répartition employés/ouvriers - année 2016

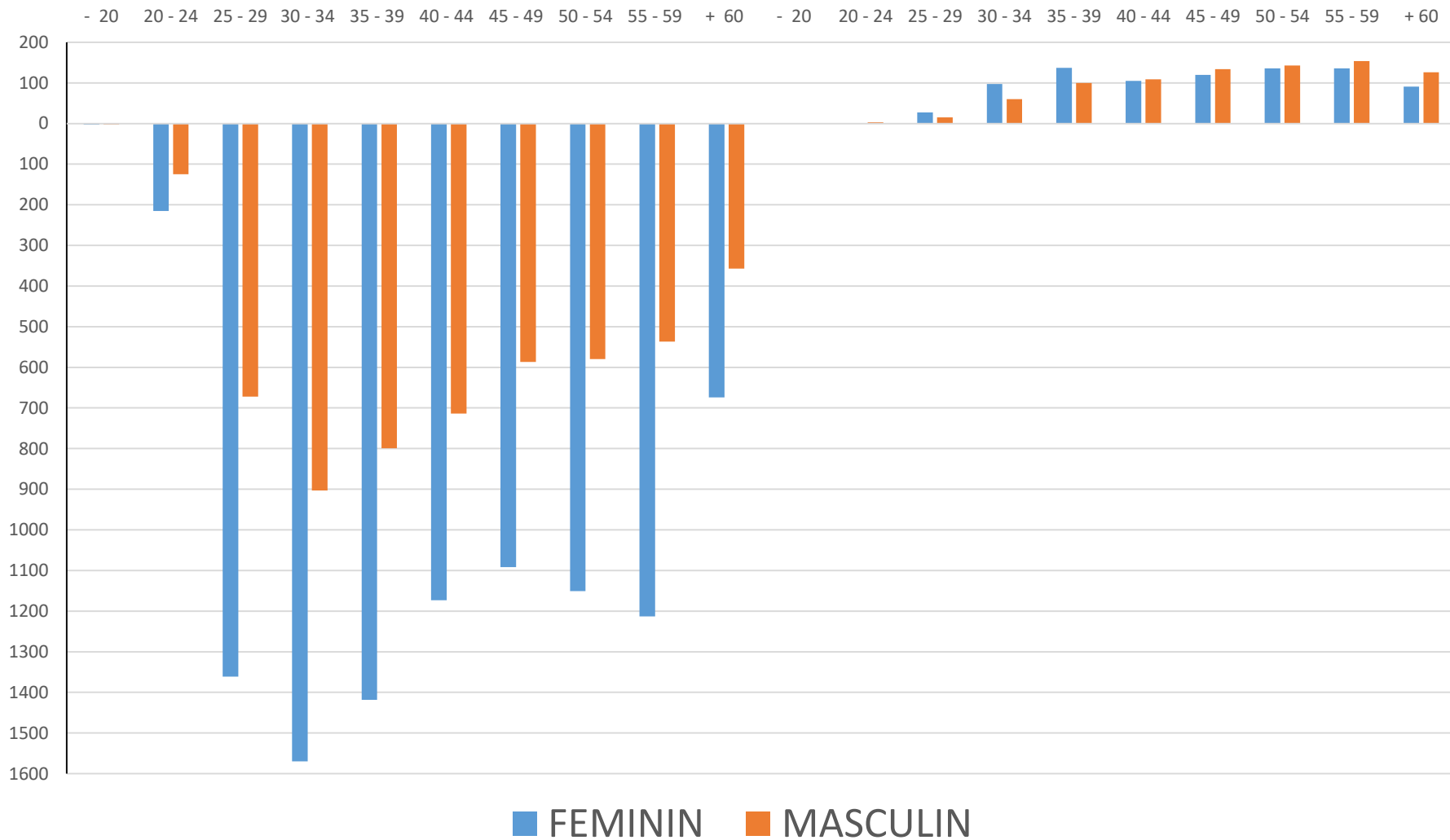


■ Employé handicapé ■ Employés ■ Ouvrier

Répartition cofinancement par travailleur et secteur - année 2016



Répartition postes à responsabilités - année 2016

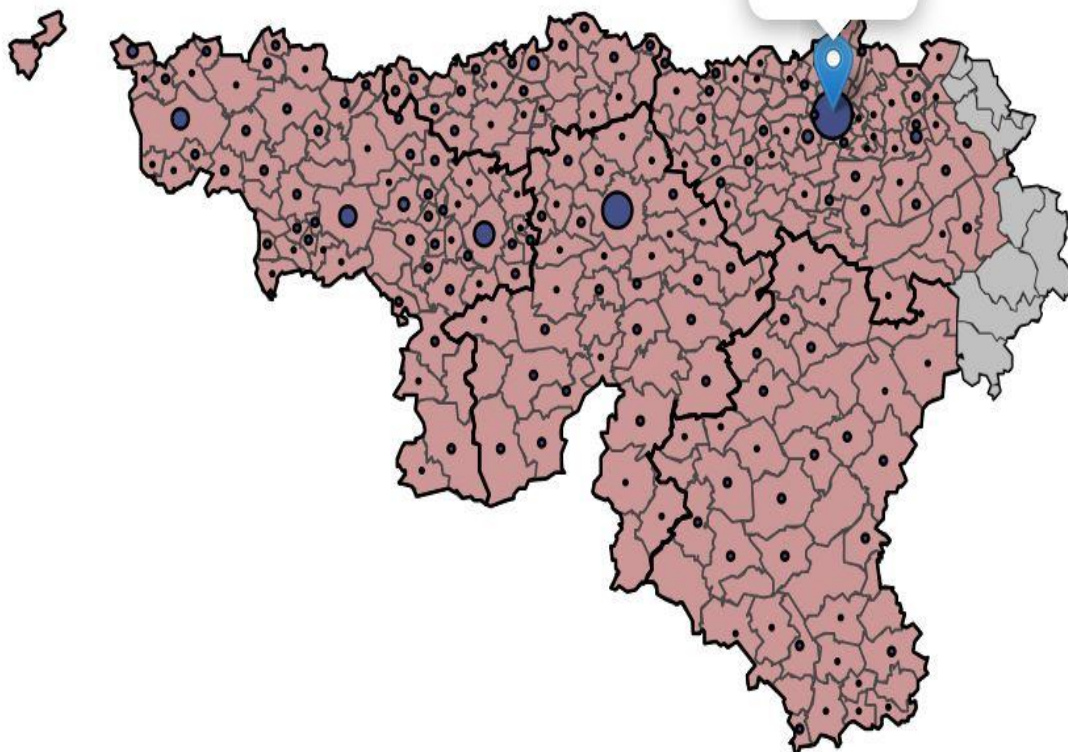


POSTES SANS RESPONSABILITE

POSTES A RESPONSABILITE

ETP total chez des opérateurs du secteur non-marchand reconnus/subventionnés/agrésés par la FWB (ETP)

Liège
916,84 ETP



Wallonie
7 277,99 ETP



Communes hors FWB

Limite de province

Minimum : 0,03
Maximum : 916,84
Moyenne : 36,94
Médiane : 14,76
Écart type : 91,44


Leaflet | OpenStreetMap | IWEPS - MFWB - Cadastre de l'emploi

- L'indicateur a été produit à partir des encodages d'employeurs actifs dans le secteur non-marchand reconnus/subventionnés/agrésés par la FWB ;

https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=4


Présentation de SICE

plan du site |

 Fédération Wallonie-Bruxelles

| Direction de l'Emploi Non Marchand

CADASTRE DE L'EMPLOI

Accueil 

Avant propos : le système SICE

Séances d'information SICE 2016

La collecte des données 2015

A lire avant tout encodage

Guide de l'utilisateur

MANUEL D'UTILISATION

Nous contacter

Bienvenue sur le site du cadastre de l'emploi non-marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Ce site est géré par la Direction de l'Emploi Non Marchand (DENM) du Secrétariat général du Ministère de la FWB.

Pour poursuivre votre navigation sur ce site, cliquez sur une des rubriques disposées dans le bandeau de gauche ci-contre.


Veillez noter que l'application SICE n'est actuellement plus accessible pour raisons de maintenance et de développement. Celle-ci sera à nouveau accessible à partir du début de mois de mars 2016.


21/01/2016

DERNIÈRES INFOS

Séances d'information à l'utilisation de SICE:

Des séances d'information à l'utilisation de SICE - destinées aux employeurs du non marchand concernés par la collecte 2016 - seront organisées prochainement dans différentes régions de la Belgique francophone avec l'aide de notre partenaire "UNIPSO". Plus d'informations sur ces séances sont disponibles dans la rubrique correspondante dans le bandeau de gauche ou en cliquant sur [ce lien](#).

 **Sice**

 Lancer l'application

Pour des raisons de maintenance et de mise à jour, l'accès à l'application SICE sera indisponible du lundi 7 décembre 2015 au lundi 29 février 2016 inclus.

www.cadastre-emploi.cfwb.be

[SICE – Lancer l'application](#)



***Merci
pour VOTRE
Attention !***